



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE

Wallnerstrasse 2/1/2

Tél. : +43-1-478 21 68

Fax : +43-1-478 26 43

E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

PC.DEL/698/05

30 June 2005

FRENCH only

**561e Conseil Permanent
30 juin 2005**

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA MOLDAVIE

L'Union européenne remercie la Présidence en exercice slovène pour les indications fournies lors du Conseil permanent du 23 juin dernier sur la rencontre des médiateurs du conflit transnistrien à Bratislava le 21 juin.

L'Union européenne salue l'accord intervenu entre les médiateurs sur un ensemble de mesures de confiance et de sécurité, élaborées par la Mission de l'OSCE en Moldavie, qui vont être sous peu présentées aux parties du conflit transnistrien. Nous estimons que la mise en oeuvre de telles mesures serait à même de réduire les tensions entre les deux rives du Dniestr.

L'Union européenne appelle les parties à étudier ces mesures dès qu'elles leurs seront soumises et à les appliquer d'un commun accord dès que possible.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, et la Turquie et la Croatie¹, pays candidats, se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association